Département de la Dordogne

# République Française EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement de Nontron Canton de THIVIERS

#### DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL

L'an Deux Mil treize, le VINGT SEPT décembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul CANLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. CANLER Paul. M. BONNET Daniel. M. CHAMINADE André. M. CHAMINADE Yannick. Mme FAURE Marie-Annick. M. JOLLIVET Jean-Paul. Mme LAGARDE Bernadette. M. REDON Robert. M. STOCKI Georges.

ABSENTS EXCUSES : Mme PUYBAREAU Christiane représentée par LAGARDE Bernadette, M. Jean ROUCHAUD représenté par CANLER Paul.

ABSENTS: M. DOOM Matthieu. M. LEBRUN Serge. Mme DEBORD Delphine. HABONNEAU Jean-Luc.

Date de convocation: 20 décembre 2013.

Nombre d'élus : 15 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 11

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Bernadette Lagarde a été désignée secrétaire de séance.

#### 1/ Approbation du PV de la séance du 27 novembre 2013.

Le procès verbal du 27 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

## 2/ Décision modificative pour dégrèvement de taxe foncières / jeunes agriculteurs

Après explication de M. le Maire :

Le Conseil Municipal sur sa proposition,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM: abondement Cpte 7391171 par cpte 6531

#### DIMINUT°/CREDITS ALLOUES

#### **AUGMENTATION DES CREDITS**

INTITULES DES	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
COMPTES				
Indemit2s	6531	640,00		
Dégrèvement taxe			7391171	640,00
foncière/propr.non				
bâties/jeunes				
agriculteurs				
DEPENSES-		640,00		640,00
FONCTIONNEMENT				

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

## 3/ Révision annuelle des loyers communaux :

Monsieur le Maire indique que les loyers des logements communaux sont tous révisables désormais au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe les loyers avec effet au 01 janvier 2014 ainsi :

#### LOGEMENTS CONVENTIONNES:

appartement 1: 344,00 x 0,90 % = 347€
appartement 2: 332,00 x 0,90 % = 335 €
appartement 3: 393,00 x 0,90 % = 396 €
appartement 4: 401,00 x 0,90 % = 405 €

#### LOGEMENT PUY SAINT JEAN:

- logement : 360,00 x 0,90 % = 363 €

### LOGEMENT BOURG

- logement : 466,00 x 0,90 % = 470 €

### 3/ Délibération relative à assurance du personnel (CNP)

OBJET: Assurance du personnel – Contrat CNP pour 2014

Il est rappelé que la commune confie au CDG la réalisation des tâches liées à la gestion des contrats d'assurance souscrits par elle auprès de CNP Assurances

Après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition de convention de gestion adressée par le CDG24 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion mentionnée ci-dessus avec le CDG pour l'année 2014.

## 4/ Convention SPA 2014

M. le Maire : la SPA nous a recontacté pour le renouvellement de la convention concernant les chients errants en nous précisant que la participation a augmenté : par habitant pour 2014 elle est fixée à 0,60 € (la moyenne nationale est de 0;85 € environ). Certains départements, proches de la Dordogne, demandent plus d'1 € par habitant.

Sachant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la commune de Nantheuil compte 1043 habitants.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour que la convention SPA pour 2014 soit signée et donne tous pouvoirs à Mr le Maire à cet effet.

## 5/ Actualisation des statuts du Syndicat mixte de transport Scolaire de Thiviers :

<u>Objet</u>: Actualisation des statuts du syndicat mixte de transport scolaire de Thiviers portant sur la représentation de la nouvelle communauté de communes dénommée "communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais", issue de la fusion entre la communauté de communes du Périgord Vert et du Périgord Nontronnais.

Lors de la réunion du 28 novembre 2013, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transport Scolaire de Thiviers a actualisé ses statuts portant sur la représentation de la communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais au sein du syndicat.

Chaque commune adhérente au syndicat doit maintenant approuver cette modification des statuts tels que le prévoit l'article L. 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose donc d'accepter l'actualisation des statuts du syndicat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la modification statutaire du Syndicat Mixte de Transport Scolaire de Thiviers.

#### Questions diverses:

\* Paul Canler: Concernant les chiens errants: Une personne est en cours d'installation dans les bâtiments anciennement Tocheport, il procède au dressage des chiens de la Police Nationale et de la gendarmerie. Cette personne avait une convention avec la ville où il exerçait pour récupérer les chiens errants. Une rémunération, acquittée par la commune est récupérée ensuite sur les propriétaires.

André Chaminade : des courriers devraient être envoyés aux personnes connues dont les chiens errent.

Paul Canler: merci de m'indiquer les propriétaires et je les contacterai.

- \* Paul Canler : Pour l'année 2013, j'ai préparé à titre d'information le récapitulatif des coûts engendrés par la cantine, l'école et le plan d'eau :
  - <u>Dépenses Cantine</u>: 45.000 €
- <u>Dépenses Ecole</u> : 48.000 € (téléphone, fournitures scolaires, informatique, transports scolaires, gaz, électricité, pharmacie, travaux d'entretien, salaires du personnel)
  - Dépenses Plan d'Eau : 72.000 €.

Ce dernier coûte très cher, je suis toujours en pourparlers avec la Communauté de Communes afin qu'elle prenne à sa charge une participation sur son fonctionnement. Les dépenses des touristes qui fréquentent le plan d'eau et le territoire ne profitent pas à notre commune mais à celles qui disposent de commerces.

Georges Stocki : si on le dynamise encore plus cela ne risque t- il pas augmenter le coût des dépenses ?

Paul Canler : pas du tout, actuellement un privé (M. Garreau) veut investir dans des jeux d'eau, il lui sera réclamé un loyer, et la gestion de son activité lui incombera en totalité.

Prochainement je lui demanderai de venir présenter son projet au Conseil.

- \* Paul Canler:
- -l'Ecole à un ordinateur à changer, trois devis ont été établis de 553,53 € à 820 €, c'est Jean Rouchaud qui s'en occupe.
- -La cuisinière et la chaudière : j'ai demandé des devis à une dizaine d'artisans, de façon à trouver les meilleurs prix, et surtout aucun de ceux qui ont répondu ne pouvait effectuer les travaux pendant les vacances de Noël, seulement aux vacances de Février.
- \* Yannick Chaminade : il ne serait pas possible de remonter le fonds du bac pour faire la vaisselle ?

Paul Canler : je vais en parler à Corinne Nidos. Ce problème n'a jamais été signalé.

Jean Paul Jollivet : les étagères qui ont été demandées dans la pièce à côté ont été posées par Jean Louis.

\* Paul Canler : dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés, il sera nécessaire de changer les portes – fenêtres (par un dormant 1/3 et ouvrant 2/3 pour chacune).

Daniel Bonnet il faudra penser à mettre des hauts de fenêtre qui occultent le soleil.

- \* Paul Canler : dans le même cadre de mise aux normes concernant l'Eglise, une dérogation sera demandée afin de ne pas rendre ce bâtiment inesthétique par l'installation d'une longue pente inclinée très onéreuse.
- \* Paul Canler : concernant les élections municipales de mars 2014 : je vous ai préparé un petit mémento de ce qui est applicable. (Liste paritaire obligatoire).
- \* Yannick Chaminade : pour les conteneurs à poubelle n'y a- t- il pas des endroits plus appropriés pour qu'ils ne tombent pas soit dans le fossé, ou se retrouvent sur la route ?

Georges Stocki : peut être que ceux de Fard qui se trouvent au Lavoir pourraient être semienterrés ?

Paul Canler: je vais contacter le SMCTOM et leur en parler.

\* Bernadette Lagarde : Le Restaurant La Sobronade de Vaunac recherche désespérément un cuisinier ou cuisinière, si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé merci de lui transmettre cette information.

Séance levée à 22 h 15.

Rédaction du procès verbal : Bernadette Lagarde.

Responsable du procès verbal : Paul Canler, Maire de la Commune.